



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC MODIFIÉ
BUDGET 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que suite aux directives émises par le premier ministre le 15 décembre 2020, la séance extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière sera adopté, se tiendra **le lundi 21 décembre 2020 à 19 h** par visioconférence et sera publié au plus tard le lendemain sur le site Web de la Municipalité de Lac-du-Cerf au www.lacducerf.ca.

En ce qui concerne la période de questions du public, les citoyens qui souhaitent soumettre des questions peuvent le faire par le biais de courriels adressés à dg@lacducerf.ca ou par téléphone au numéro 819-597-2424 poste 21 avant 14 heures, le jour de la séance en suivant la procédure ci-après :

1. Mentionner votre nom complet;
2. Formuler clairement votre question.

Le texte des questions sera lu tel quel par les autorités et une réponse écrite ou verbale vous sera communiquée.

Cette séance sera précédée par une séance extraordinaire à 18 h 30.

Les ordres du jour sont sur le site Web de la municipalité : www.lacducerf.ca sous la rubrique Ordre du jour.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 17^e jour de décembre 2020

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière